

Synthèse de projets de recherche et expérimentation des projets de la consultation « précarité énergétique 2007-2012

1. Programme ARPEJ : Action de Réduction de la Précarité Énergétique dans le Jura
2. Les objectifs initiaux de cette recherche- action visaient à :
 - Etablir un état des lieux de la précarité énergétique dans le département du Jura
 - Proposer et tester des dispositifs innovants permettant d'encourager les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux d'économie d'énergie pour réduire les charges des ménages à faible revenu
3. Les éléments utilisés pour cette recherche action :
 - Etablissement d'un état des lieux de la précarité énergétique dans le département :
 - analyse par croisement de différentes études des partenaires locaux,
 - production d'un état des lieux des consommations d'énergies et des taux d'efforts énergétiques, (source enquête UDAF /base de données : FSL, commission décence, MOUS départementale...)
 - Mise en place d'un site internet dédié permettant aux partenaires de saisir des situations de précarité énergétique, afin de repérer des foyers potentiellement éligibles à la recherche action,
 - Création d'un guide de la précarité énergétique destiné aux acteurs du secteur social pour faciliter leur mission en direction des publics confrontés à la précarité énergétique
 - Mise au point de différents dispositifs innovants de financement des logements locatifs privés, via la fiscalité et les aides de l'Anah et des collectivités locales,
 - Réalisation d'un test en phase opérationnelle sur différents logements permettant de mesurer l'efficacité des dispositifs proposés en faveur d'un coût global loyer +charge maîtrisés.
4. Le projet visait :
 - les locataires modestes du parc privé et leurs propriétaires
 - Les propriétaires de logements vacants

- à travers deux dispositifs : le Programme Social Thématique Départemental et l'OPAH de la Communauté de Communes du Bassin de Lons Le Saunier.
5. Le territoire retenu :
- Le département du JURA pour la partie état des lieux
 - La zone prioritaire du PST (Villes et bourgs centres) et la Communauté de communes du Bassin de Lons Le Saunier pour la phase de test.
6. Les principales difficultés ont été :
- La réalisation de la synthèse des différentes études, pour définir l'état des lieux de la précarité énergétique dans le Jura, dans la mesure où les critères d'études étaient différents et difficiles à exploiter (manque de démarche de recueil d'informations commune)
 - Le télescopage entre les dispositifs proposés, basés sur des aides Anah et des avantages fiscaux modulés en fonction de la performance énergétique des logements et la nouvelle réglementation des aides de l'Anah au 1^{er} janvier 2011 qui privilégie les propriétaires occupants (Habiter Mieux) et le parc locatif dégradé,
 - Une insuffisante appropriation par les services sociaux du dispositif faute de solution à proposer aux bailleurs.
7. Les principaux enseignements :
- La nécessité de faire partager entre tous les acteurs une méthodologie commune de repérage des situations de précarité énergétique basée sur quelques indicateurs clés, permettant de définir des politiques adaptées et cohérentes,
 - La nécessité d'instaurer un dialogue entre les acteurs de la précarité énergétique et ceux de l'efficacité énergétique : quels objectifs ? pour quels publics ?
 - La nécessité de faire prendre conscience aux bailleurs des enjeux de la problématique,
 - La nécessité de mettre en cohérence et en synergie les législations concernant les aides à la pierre, les avantages fiscaux, le conventionnement et les aides à la personne pour plus d'efficacité.
8. L'expérimentation n'a pu se réaliser dans sa phase test compte tenu des difficultés évoquées ci-dessus. En revanche, dans un contexte plus favorable en ce début d'année (ouverture du programme Habiter Mieux aux bailleurs) l'ensemble des réflexions engagées conduisent actuellement les acteurs du territoire à retravailler sur la mise en œuvre du « conventionnement vert » en proposant un dispositif de graduation des loyers conventionnés en fonction des gains énergétiques obtenus suite aux travaux. Ce dispositif devrait se mettre en place à l'échelle des trois territoires de délégation des aides à la pierre.
9. Les travaux de synthèse de la précarité énergétique et les résultats des tests théoriques sur bâti existants ont été publiés sur le site de RAPPEL. Pas de publication autre pour le moment.